

Description de la Dotation du jeu-concours « SALON DE LA GASTRONOMIE » organisé sur l'antenne de la radio VIBRATION, du samedi 15 novembre au vendredi 21 novembre 2025 :

- Un lot à gagner pour le salon de la gastronomie d'Orléans, comprenant :
 - 2 entrées pour le salon + un repas pour deux personnes d'une valeur unitaire indicative de 86.98€ TTC (hors boissons)

Le lot devra être utilisé entre le 28 novembre et le 1^{er} décembre 2025.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Les gagnants recevront leurs e-billets par e-mail.

Aucune autre date en dehors de celle notifiée par l'organisateur pourra être utilisée par les gagnants pour assister à l'évènement.

Les auditeurs souhaitant participer au jeu-concours devront s'inscrire via le site internet <http://www.vibration.fr>.

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu-concours, sont nécessaires pour la délivrance des gains. Ainsi, seuls les participants ayant correctement renseigné les champs demandés, pourront participer au tirage au sort.

Tous les frais non explicitement mentionnés sont exclus de la présente dotation et restent à la charge exclusive du gagnant.

Les présentes sont adossées au règlement jeu-concours annuel de la radio : <https://www.vibration.fr/reglements>. Les clauses du règlement jeu-concours annuel s'appliquent sauf celles qui sont contraires aux présentes.